



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020 —
Délibération n°DEL-2020-0316

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement au Secours populaire Bréda pour la réalisation d'un abri

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 69
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 5
Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

31/12/2020
et affichage le
31/12/2020
Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Le comité Bréda - Grésivaudan du Secours Populaire intervient sur le haut Grésivaudan en accueillant des familles issues de 23 communes du territoire. La commune de Pontcharra met à disposition du comité la salle Armand Billon, ainsi que deux bureaux Maison René Cassin.

Depuis mars 2019, le comité Bréda - Grésivaudan du Secours Populaire distribue tous les vendredis des colis d'aide alimentaire, salle Armand Billon, et accueille en moyenne 130 familles/an.

Compte tenu du nombre croissant de demandes d'aide alimentaire, le comité a décidé de d'ajouter une deuxième distribution d'aide alimentaire par semaine à celle déjà existante. Ces deux permanences hebdomadaires permettent de distribuer un colis alimentaire tous les 15 jours à chaque famille accueillie.

La configuration actuelle de la salle Armand Billon empêche les bénévoles de recevoir les personnes accueillies à l'intérieur, ces dernières doivent donc attendre à l'extérieur. Afin d'assurer la continuité d'accueil essentielle aux familles avec une météo parfois difficile, les bénévoles montent deux tentes pliables, dont le montage et démontage nécessitent 4 personnes. Les manipulations successives sont contraignantes pour les bénévoles et cette solution n'est pas durable.

L'option envisagée pour permettre aux bénévoles d'accueillir les familles dans de bonnes conditions est la construction d'un abri. Cette solution nécessite une déclaration préalable, d'ores et déjà effectuée par la commune de Pontcharra.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le second comité du Secours Populaire du territoire, le comité Belledonne, n'est pas confronté aux mêmes problématiques puisqu'il bénéficie d'une mise à disposition de locaux de la communauté de communes à l'Espace Simone Veil depuis 2015.

Le comité du Secours Populaire Breda sollicite la participation de la communauté de communes d'un montant maximum de 8 000 €, afin de financer la construction d'un abri qui améliorerait les conditions d'accueil des familles pendant l'hiver. La commune de Pontcharra et d'autres communes du haut Grésivaudan sont également sollicitées. Certaines d'entre elles ont déjà prévu une participation.


La subvention sera versée en 2021.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 8 000 € maximum au Secours Populaire Breda et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (par 72 voix pour ; Madame Annie TANI n'ayant pris part ni aux débats ni au vote).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020


Le Président,
Henri BAILE